

Département de l'Aude
Commune de VAL-DU-FABY
Compte-rendu du Conseil Municipal

SEANCE du samedi 12 octobre 2019

L'an deux mille-dix-neuf, le douze du mois d'octobre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VAL-DU-FABY se sont réunis à 9 heures 00 à la salle de réunion de la Mairie de FA sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur CHANAUD Anthony Maire de la Commune le 3 octobre 2019 en application de l'article L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames, FAVRY Simone, FREMONT Marie, LOWRY Emanwela, SCHREYS Colette, PEYRADE Danielle,
Messieurs BENNAVAIL Georges, ELOY Alain, ESPERCE Alain, MALET Didier, MANIAK Stanislas, PEYRADE Denis, ROS Robert.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame CRAMBES Martine donne procuration à Madame SCHREYS Colette
Monsieur FERRIE Pierre donne procuration à Monsieur BENNAVAIL Georges
Monsieur DIEM Gérard donne procuration à Monsieur ELOY Alain
Monsieur GREVOUL Eric donne procuration à Madame PEYRADE Danielle

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Madame CHAYNES Danielle, Messieurs ISRAEL Stéphane, GENEVIEVE Christian

Ordre du jour

- 1- **Demande de subvention de l'Aménagement et la Sécurisation des traversées des villages RD12.**
- 2- **Compteurs LINKY.**
- 3- **Acceptation du don des parcelles B451, B473 et B474.**
- 4- **Convention de travaux.**

QUESTIONS DIVERSES

Secrétaire de séance : Monsieur_Robert ROS

Ouverture du Conseil Municipal à 9 heures 12. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour inscrire 5 points supplémentaires à l'ordre du jour. L'accord unanime est donné à Monsieur le Maire pour inscrire les 5 points suivants :

- 1- Demande de subvention vannes de secteur, logiciel de gestion du réseau eau.
- 2- Décision modificative.
- 3- Participation financière de la commune de Saint-Jean de Paracol au fonctionnement de l'école.
- 4- Attribution de noms de rues au hameau de Ramounichoux.
- 5- Création d'emploi d'agent administratif

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil le Compte rendu du Conseil Municipal précédent.
Approbation unanime du Conseil Municipal.

1- Demande de subvention de l'Aménagement et la Sécurisation des traversées des villages RD12.

Monsieur Stanislas MANIAK présente, documentation à l'appui, le projet d'aménagement et de sécurisation des traversées des villages de Fa et de Rouvenac et son financement en 3 tranches, sur 3 ans, pour étaler les dépenses dans le temps et investir sans emprunt. Chaque tranche sera menée simultanément à Fa et à Rouvenac.

Pour la mise en œuvre de la première tranche du projet (cœur des villages) une enveloppe de 275 000 € HT est prévue. Les subventions sollicitées auprès du Conseil Départemental (25%), du Conseil Régional (25%) et de l'Etat (DETR) (30%) représentent un total de 212 250 €. La participation communale doit être au minimum de 20% et se chiffre à 62 250 € HT.

Pour la 2^{ème} tranche (Entrées Est des villages) le projet est évalué à 200 500 € HT. La part communale s'élève à 45 075 €.

Pour la 3^{ème} tranche (Entrées Ouest des villages) le projet est évalué à 164 400 HT. La part communale s'élève à 37 730 €.

Compte tenu de la durée de traitement du dossier et des démarches administratives, les travaux pourraient débuter courant 2^{ème} semestre 2020. Le dossier peut être consulté en Mairie. Grâce à ces subventions importantes, les projets se feront sur fonds propres de la commune, sans recours à l'emprunt.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour les demandes de subventions au Conseil Départemental, au Conseil Régional et à l'Etat.

2- Compteurs LINKY.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu de Madame la Sous-Préfète qui demande de retirer la délibération s'opposant à l'installation du compteur Linky dans les locaux municipaux et donnant le libre choix aux administrés d'accepter ou de refuser le compteur Linky.

Le Conseil Municipal délibère à la majorité de 16 voix pour et une abstention pour maintenir la délibération prise le 8 juin 2019, dans le sens de l'intérêt général, demandant à Enedis de respecter le choix des habitants.

3- Acceptation du don des parcelles B451, B473 et b474.

Monsieur le Maire fait part de la volonté de Monsieur Claude BOT de céder pour l'Euro symbolique trois parcelles de terrain en friches B451, B473 et b474 respectivement de 610 m², 7 200 m², 2 300 m². Leur situation proche du village de Fa, accessible et en retrait de la route est intéressante pour la commune. M le Maire remercie vivement M BOT pour ce don. Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour l'acquisition des parcelles.

4- Convention de travaux.

Monsieur Stanislas MANIAK explique la nécessité de solliciter un prestataire pour certains travaux spécifiques comme le remplacement des lampes UV. Il est indispensable d'établir une convention pour obtenir leur intervention. Une liste de nos besoins sera établie pour négocier au plus juste les termes de la convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour le report de la délibération afin d'établir le listing des tâches qui seront à accomplir.

5- Demande de subvention vannes de secteur, logiciel de gestion du réseau eau.

Monsieur Stanislas MANIAK explique que la demande de subvention n'a pas pu être honorée en 2018 en raison des inondations qui ont affecté de nombreuses communes de l'Aude et de la décision, légitime, du département d'affecter les subventions à la reconstruction de ces communes. Cette année elles pourraient être honorées. Il est proposé de redéposer ce dossier pour une nouvelle demande de subvention au Conseil Départemental et à l'Agence de l'Eau. Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour effectuer cette nouvelle demande de subvention.

6- Décision Modificative.

Monsieur le Maire fait part de la demande de la perception du transfert, de l'article 204 à l'article 2151, cela sans aucune incidence financière pour la commune. Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour effectuer ce transfert sous la forme de décision modificative.

7- Participation de la commune de Saint-Jean de Paracol aux frais de l'école.

Monsieur le Maire donne le détail des participations communales pour l'année 2018. Ces participations sont calculées en fonction du nombre d'habitants et du nombre d'élèves : 16 700 €uros pour Fa, 8 832 €uros pour Rouvenac et 5 726 €uros pour Saint- Jean de Paracol. Les enfants d'Espérazza sont répartis sur les 3 communes.

La facturation de 5 726 €uros sera adressée à Saint-Jean de Paracol.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour cette répartition des frais.

8- Nom des rues au hameau de Ramounichoux.

Monsieur le Maire rend compte de la réunion qu'il a proposée à Ramounichoux où tous les habitants étaient invités afin d'attribuer un nom aux rues du hameau et modifier le nom de la place Eugène Stublein, nom identique à celui d'une rue à Fa, ce qui prêtait à confusion et cause souvent une perte de courrier ou de colis.

Les habitants se sont accordés pour les noms suivants : Place Henri GOUGAUD, Route de BRENAC, Chemin VAUBAN, Chemin des DEUX CHENES, Rue du LAVOIR, Route des SAUZILS.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour l'attribution des noms présentés.

9- Création d'emploi d'agent administratif

Monsieur le Maire rappelle que lors d'un précédent Conseil Municipal il avait été admis l'augmentation du nombre d'heures de travail de la secrétaire (4h de plus par semaine) pour absorber la surcharge imposée par la fusion des 2 communes suite au départ de la secrétaire de Rouvenac. Le Comité Technique Départemental indique que cette augmentation horaire ne peut se faire que par la création théorique d'un emploi d'agent administratif même si le nombre d'agent reste le même. Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour la création de l'emploi administratif.

QUESTIONS DIVERSES

- Création d'un jardin du souvenir

Monsieur Didier MALET fait part de la remarque d'habitants des hameaux : il n'y a pas de Jardin du Souvenir au cimetière des SAUZILS. Monsieur Stanislas MANIAK pense qu'il est possible de créer cet espace spécifique à l'entrée du cimetière. M le Maire va demander un devis pour effectuer cette réalisation nécessaire.

- Nos délégués à la Communauté des Communes

Messieurs Anthony CHANAUD et Georges BENNAVAIL, délégués à la Communauté des Communes Pyrénées Audoises, font part au Conseil Municipal des conclusions de la dernière séance à laquelle ils ont participé.

Les budgets étant fortement déficitaires, le Préfet a augmenté d'office la fiscalité et a été demandé aux élus d'augmenter les ordures ménagères.

M le Maire et G BENNAVAIL, avec d'autres élus, ont pris la parole pour s'opposer à cette nouvelle augmentation et proposé plutôt de baisser les dépenses de fonctionnement de la communauté des communes plutôt que d'augmenter sans cesse la pression fiscale. M le Maire proposait par exemple de réfléchir sérieusement à l'avenir de la station de ski de Camurac, structurellement déficitaire, et de basse altitude. Quel avenir pour cette station avec le réchauffement climatique et qui coûte très cher, tous les ans à la communauté des communes ?

Malgré l'opposition de nos deux délégués et de nombreux autres délégués communautaires, la majorité des élus s'est prononcée pour l'augmentation des taxes d'enlèvement des ordures ménagères.

- Antenne de téléphonie mobile à Rouvenac

Monsieur Denis PEYRADE et Alain ESPERCE informent le Conseil que les travaux de terrassement sont programmés pour la prochaine semaine d'octobre. L'antenne devrait être opérationnelle avant la fin de l'année.

- Toiture du Foyer de Rouvenac

Monsieur Stanislas MANIAK informe le Conseil que la déclaration préalable de travaux pour la toiture a été validée par la DDTM, contact sera repris avec l'entreprise BAUMANN pour démarrer les travaux de réfection de la toiture. Le foyer doit pouvoir être utilisable mi-décembre.

- Parapet en bordure de route à Ramounichoux

Information donnée par Monsieur Stanislas MANIAK : Le parapet est fissuré et menace de tomber. Les services techniques du Conseil départemental ont été prévenus et se chargent des travaux et du renforcement du parapet. La durée des travaux prévue est de 1 mois.

- Aménagements du hameau de GALIE

De nombreux travaux de voirie sont à prévoir. Pour cette fin d'année il est décidé la mise en œuvre du goudronnage de la placette et la réfection du chemin qui monte jusqu'au moulin et qui est fortement dégradé. Les travaux pourront être réalisés début novembre. L'aménagement de la voie communale qui descend de la placette à la fontaine pourra être réalisée tout en gardant l'authenticité du lieu et après avoir consulté les habitants de Galié.

- A l'École

Monsieur Stanislas MANIAK fait le point des travaux réalisés et des aménagements paysagers restants à faire.

Monsieur le Maire présente le projet de panneau qui sera apposé devant l'entrée de l'École indiquant qu'elle prend le nom de Simone Veil. Le texte lu est validé par le Conseil Municipal

Messieurs Denis PEYRADE et Anthony CHANAUD se félicitent de la dynamique produite par la fusion des 2 communes. De nombreux travaux d'investissement ont pu être menés grâce à la mutualisation des contrats et des augmentations des dotations de l'Etat et des ressources nouvelles. Tout cela sans toucher au fonds de roulement de la commune.

- Local WC à Rouvenac

Monsieur Georges BENNAVAIL fait part de l'aspect inachevé des travaux. Le chantier n'est pas terminé, la prise en charge du nettoyage reste à déterminer.

- Serrures au foyer de Rouvenac

Monsieur le Maire informe que la remise en état de la serrure doit intervenir très prochainement, la nouvelle serrure est commandée.

- Moulin de GALIE

Monsieur Denis PEYRADE et Monsieur le Maire informent le Conseil Municipal des réunions qui ont abouti à la création d'une association loi 1901 dont les statuts sont prêts à être déposés à la Sous-Préfecture. Les objectifs du Moulin sont : la priorité est donnée à la transition énergétique (production d'électricité) et à la rénovation du Moulin. L'association va peut être s'affilier à l'Association Nationale des Moulins. Une convention devra être signée entre la Mairie et l'association. Les fonds seront perçus par l'association et la Mairie percevra les revenus de la vente de l'électricité.

- Plan de Prévention des Risques Inondations :

Madame Danielle PEYRADE pose la question concernant le système d'alerte en cas de crue (PPRI).

Monsieur le Maire informe de sa volonté de réunir le Conseil Municipal pour mettre en place un exercice d'alerte auprès de la population afin que chacun connaisse le rôle qu'il doit tenir en cas de crue.

Dans ce cadre de prévention des risques de crues, Monsieur le Maire a remonté le cours du Faby pour identifier les zones dangereuses où les arbres peuvent provoquer des bouchons. Le SMAH (Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique) a été informé et doit intervenir pour débayer le lit du Faby sur les zones identifiées.

Monsieur le Maire informe avoir contacté l'association PARCHEMIN pour le nettoyage du ruisseau des BERNOTS. Malheureusement cette association n'est pas en mesure de répondre à sa demande. Il conviendra de trouver une autre solution.

Une réunion de travail et de formation sur la prévention des risques d'inondations avec les élus est programmée le samedi 2 novembre à Mairie. Un papier sera distribué dans les boîtes aux lettres pour informer les habitants de la date et des modalités de l'exercice d'alerte inondation.

- Fête de Noël

Le traditionnel goûter des aînés aura lieu à Fa le mercredi 11 décembre et sera mis en place à Rouvenac le Mercredi 18 décembre.

La séance est levée à 12 heures 08.

Vu pour être affiché le mercredi 16 octobre 2019 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général de Collectivités Territoriales.

Le Maire
Anthony CHANAUD